

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement – Réglementation de la circulation et interdiction de stationnement, rue de la Libération, à compter du lundi 19 avril 2021.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU les travaux de réalisation d'un branchement AEP, par l'entreprise DE GIORGI, 18, rue de la Libération, à compter du lundi 19 avril 2021,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Réglementation de la circulation et interdiction de stationnement :

A compter du lundi 19 avril 2021 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation sera réglementée par alternat manuel et le stationnement sera interdit à tout véhicule :

- rue de la Libération : au niveau du n° 18.

ARTICLE 2 -

Les panneaux de signalisation qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. Pompiers
1 ex. Ets DE GIORGI
1 ex. DITE
1 ex. Pôle Citoyenneté

PONTARLIER, le 13 avril 2021

Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué à la
Citoyenneté,

Romuald VIVOT